

Conformément à l'art. 30 de l'Ordonnance du 7 décembre 2007 sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires (OFDG ; RS 732.17), la commission compétente remet au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et aux propriétaires d'installations tenus de verser une contribution le rapport d'activité suivant:

RAPPORT ANNUEL

2017

NR. 17

1. FONDS DE GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS PROVENANT DES CENTRALES NUCLÉAIRES	3
2. PROPRIÉTAIRES TENUS DE VERSER UNE CONTRIBUTION	3
3. ORGANES ET COMITÉS DU FONDS DE GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS PROVENANT DES CENTRALES NUCLÉAIRES	3
3.1 Dispositions en matière de gouvernance	3
3.2 Commission	4
3.3 Bureau	4
3.4 Organe de révision	4
3.5 Comité de la commission	5
3.6 Comité Placements	5
3.7 Comité Coûts	5
3.8 Autorité de surveillanc	6
4. ACTIVITÉS DES ORGANES ET DES COMITÉS	6
4.1 Commission	6
4.2 Bureau	12
4.3 Comité de la commission	12
4.4 Comité Placements	13
4.5 Comité Coûts	15
5. COÛTS DE LA GESTION DES DÉCHETS	16
5.1 Bases juridiques, dépenses effectuées et provisions	16
5.2 Coûts de gestion des déchets / étude de coûts 2016	17
6. CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES PROPRIÉTAIRES DE CENTRALES	19
6.1 Contributions 2015/2016	19
6.2 Contributions 2017	20
6.3 Aperçu global des versements	21
7. PLACEMENT DE LA FORTUNE DU FONDS	22
7.1 Stratégie de placement	22
7.2 Dépositaire central et gérants de fortune	23
8. APERÇU GLOBAL DU FONDS DE GESTION DES DÉCHETS	24
9. L'ANNÉE DE PLACEMENT 2017	27
9.1 L'évolution des marchés de placement en 2018	27
9.2 Résultat des placements	27
10. RAPPORT ANNUEL ET COMPTES ANNUELS 2017	28
COMPTES ANNUELS	29
RAPPORT DE RÉVISION DE PRICEWATERHOUSECOOPERS SA	35

1. FONDS DE GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS PROVENANT DES CENTRALES NUCLÉAIRES

Le fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires a été institué le 1er avril 2000 comme personne juridique ayant son siège à Berne. Il assure le financement de la gestion des déchets d'exploitation radioactifs et des éléments de combustibles usés après la mise à l'arrêt définitive des installations nucléaires (coûts de gestion). Les dispositions légales déterminantes ressortent de la loi sur l'énergie nucléaire (LENu, RS 732.1) et de l'Ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires (OFDG ; RS 732.17).

Fondation, but et base juridique

2. PROPRIÉTAIRES TENUS DE VERSER UNE CONTRIBUTION

Sont assujetties au fonds les centrales nucléaires suivantes :

- Beznau I et II (Axpo Power SA) – CNB
- Mühleberg (BKW Energie SA) – CNM
- Gösgen (Kernkraftwerk Gösgen-Däniken SA) – CNG
- Leibstadt (Kernkraftwerk Leibstadt SA) – CNL

Propriétaires tenus de verser une contribution

3. ORGANES ET COMITÉS DU FONDS DE GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS PROVENANT DES CENTRALES NUCLÉAIRES

Conformément à l'article 20 OFDG, les organes du fonds sont la commission, le bureau et l'organe de révision. Les membres de la commission et de l'organe de révision sont nommés par le Conseil fédéral pour une période de quatre ans. Le bureau est désigné par la commission.

Commission, bureau et organe de révision

3.1 Dispositions en matière de gouvernance

Les collaboratrices et les collaborateurs du DETEC et de l'IFSN ne sont pas éligibles comme membres de la commission ou des comités. Ces nouvelles dispositions appliquent une stricte séparation des pouvoirs entre le STENFO et les autorités de surveillance ainsi que le législateur.

Dispositions en matière de gouvernance

3.2 Commission

Le Conseil fédéral a nommé les personnes suivantes en qualité de membres de la commission pour la législature 2016 – 2019:

- Raymond Cron, ing. dipl. EPF/SIA, **président**¹⁾
- Martin Schwab, Axpo Services SA, **vice-président**
- Stephan W. Döhler, Axpo Power SA
- Urs Eggenberger, Administration fédérale des finances ¹⁾
- Claudia Erni, Alpiq Suisse SA
- Hermann Ineichen, BKW Energie SA
- Thomas Kieliger, Kieliger & Gregorini SA¹⁾
- Dr. Willibald Kohlpaintner, Axpo Power SA³⁾
- Irène Messerli, Bernet_Relations AG ¹⁾
- Michaël Plaschy, Alpiq SA
- Franziska Helena Ritter, Ecoconsult Ritte¹⁾
- Christof Strässle, Strässle & Partner Vermögens-Engineering AG¹⁾

Membres de la commission au 31 décembre 2017

¹⁾ Membres indépendants ²⁾ jusqu'au 30 novembre 2017 ³⁾ dès 1^{er} décembre 2017

3.3 Bureau

Le bureau est domicilié auprès d'ATAG Organisations économiques SA, Berne :

Le bureau est domicilié auprès d'ATAG Organisations économiques SA, **Membres du bureau**
Berne :

- Max Zulliger, secrétaire général
- Peter Gasser, secrétaire adjoint (finances/controlling)
- Philipp Suter (collaborateur en économie d'entreprise)
- Sandra Langone (secrétariat)
- Sandra Bürki (comptabilité)
- Martina Stäger (controlling)

3.4 Organe de révision

Le Conseil fédéral a choisi comme organe de révision, pour la législature 2016-2019, la société suivante:

- PricewaterhouseCoopers AG, Berne

Organe de révision

3.5 Comité de la commission

En vertu de l'art. 6, al. 1 du règlement du DETEC sur l'organisation, les principes et les buts du placement des avoirs ainsi que sur le cadre des placements du fonds de désaffectation et du fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires, le comité de la commission est composé comme suit :

- Raymond Cron, ing. dipl. EPF/SIA, **président**¹⁾
- Martin Schwab, Axpo Services SA, **vice-président**
- Thomas Kieliger, président du comité de la commission¹⁾
- Christof Strässle, président du comité Placements¹⁾
- Michaël Plaschy, Alpiq Suisse SA

Membres du comité de la commission au 31.12.2017

¹⁾ Membres indépendants

3.6 Comité Placements

Au 31 décembre 2017, la composition du comité de la commission mis en place par la commission était la suivante :

- Dr. Christof Strässle, **président** ¹⁾
- Urs Eggenberger, administration fédérale des finances ¹⁾
- Benno Flury¹⁾
- Dr. Alex Hinder¹⁾
- Flavio Lingeri, BKW Energie SA
- Lukas Oetiker, Alpiq SA
- Ivana Reiss¹⁾
- Marcus Seiler, Axpo Services SA
- Michael Sieber, Axpo Power SA

Membres du comité Placements

¹⁾ Membres indépendants

3.7 Comité Coûts

Au 31 décembre 2017, la composition du comité Coûts mis en place par la commission était la suivante :

- Thomas Kieliger, ingénieur civil EPFZ, **président** ¹⁾
- Dr. Stephan Döhler, Axpo Power SA⁵⁾
- Prof. Dr. Michael Graff¹⁾
- Prof. Dr. Michael Graff¹⁾
- Roland Grüter, Axpo Power SA

Membres du comité Coûts

- Dr. Ines Günther, Paul Scherrer Institut¹⁾
- Dr. Philipp Hänggi, BKW Energie SA
- Prof. Dr. Dr. h.c. Uwe Krueger¹⁾
- Stephan Lohner, Alpiq Management SA⁶⁾
- Fabienne Plüss, Alpiq Management SA
- Franziska Ritter, lic. iur. avocate ¹⁾
- Inge Weber, OCDE¹⁾
- Dr. Tony Williams, Axpo Power SA

¹⁾ Membres indépendants

²⁾ jusqu'au 30 juin 2017

³⁾ jusqu'au 31 juillet 2017

⁴⁾ jusqu'au 30 septembre 2017

⁵⁾ dès 1ere août 2017

⁶⁾ dès 1ere juillet 2017

3.8 Autorité de surveillance

- Office fédéral de l'énergie, Hans-Peter Binder
- Office fédéral de l'énergie, Dr. Rosalia Zeller

Surveillance par l'OFEN

4. ACTIVITÉS DES ORGANES ET DES COMITÉS

4.1 Commission

La commission a tenu deux séances au cours desquelles elle a notamment traité les affaires suivantes:

Rythme des séances

Séance de la commission 1/2017 (juin 2017)

Thèmes principaux traités

- Approbation du rapport annuel et des comptes annuels 2016 des deux fonds à l'intention du Conseil fédéral.
- Réception des confirmations des révisions des exploitants de centrales nucléaires concernant les provisions pour les coûts de gestion des déchets avant la mise hors service des centrales (art. 82 al. 2 let. c loi sur l'énergie nucléaire LEnu / Art. 19 al. 2 ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion OFDG).
- Réception du rapport d'activités 2016 du Comité Placements à la commission.
- Réception du rapport d'activités 2016 du comité Coûts à la commission.
- Préparation de la proposition d'élection d'un remplaçant de Monsieur Dr Willibald Kohlpaintner en tant que membre de la commission à l'intention du Conseil fédéral.
- Remplacement de deux membres du comité Coûts, Messieurs Stephan Lohner et Dr Stephan Döhler.

- Réception du rapport du comité Coûts sur l'état des travaux concernant le contrôle de l'étude de coûts 2016.
- Décision de charger les exploitants de recalculer les plans de provisions sur la base de l'étude de coûts 2016 à l'intention de la commission.
- Prises de connaissance des différents entretiens d'examen menés avec les vérificateurs du Contrôle fédéral des finances concernant l'établissement de l'étude de coûts 2016.
- Réception d'un rapport du président sur la séance de la CEATE-N du 26 juin 2017 concernant la nouvelle méthode de calcul utilisée pour déterminer les coûts de gestion des déchets.
- Prise de connaissance d'un catalogue d'exigences remis par la Fondation suisse de l'énergie, SES, au DETEC en lien avec la détermination des coûts de gestion des déchets et le calcul des contributions provisoires.
- Réception des rapports du président et du président du Comité Placements sur le workshop de l'OCDE/AEN organisé à Paris le 19 mai et le 14 juin 2017 sur le financement de la désaffectation et la gestion des déchets ainsi que sur le placement des actifs du fonds.
- Réception d'un rapport détaillé du contrôleur des investissements sur les résultats des placements.
- Prise de connaissance du rapport du Comité Placements sur l'exercice des droits de vote des actionnaires conformément aux directives de la commission.
- Réception du rapport du Comité Placements sur l'état des travaux en lien avec l'examen de la stratégie de placement du fonds.
- Prise de connaissance du résultat d'un mémorandum du Comité Placements sur la capacité de risque des exploitants dans le cadre de l'examen de la stratégie de placement.
- Prise de connaissance du profil d'exigences publié par le DETEC pour les membres de la commission administrative.
- Autorisation à Greenpeace de consulter une série de documents en tenant compte d'une évaluation du Tribunal administratif fédéral concernant la qualification des documents et d'une recommandation du préposé fédéral à la protection des données.
- Prise de connaissance de la clôture de la correspondance en lien avec le recours des exploitants KKM, KKB, KKL et Zwilag contre les contributions définitivement fixées 2015/2016.

- Prise de connaissance de l'intention d'informer encore en décembre 2017 sur les résultats du contrôle de l'étude de coûts 2016 à l'occasion d'une conférence de presse.
- Prise de connaissance de l'examen et de l'actualisation des fiches STENFO par le comité de la commission administrative et de sa publication.
- Réalisation d'une auto-évaluation concernant le travail de la commission administrative et discussion des résultats du sondage.
- Réception d'une première version d'une évaluation des risques par le cabinet WengerPlattner concernant les conséquences possibles d'une éventuelle insolvabilité de l'exploitant d'une centrale nucléaire ou de ses propriétaires pour les fonds dans le cadre de la gestion des risques du STENFO.
- Réception d'un document de travail du comité Coûts concernant l'organisation du processus de restitution pour le versement des coûts de désaffectation et de gestion des déchets des fonds ainsi que l'approbation du modèle demandé par le comité Coûts.
- Prise de connaissance de la participation du comité de la commission à un sondage de l'Office fédéral de l'énergie concernant la pratique de surveillance ainsi que des réponses du comité.
- Réception d'informations du comité de la commission issues des rapports trimestriels adressés à l'Office fédéral de l'énergie.
- Prise de congé de Monsieur Dr Stephan Döhler en tant que membre de la commission administrative.

Décisions par voie de circulaire

- Vote de la décision concernant les contributions annuelles provisoires 2017-2021 sur la base de l'étude de coûts 2016 non contrôlée.

Séance de la commission 2/2017 (décembre 2017)

- Réception d'un rapport du président sur l'échange Suisse-Allemagne sur le thème de la stratégie de placement et de la gouvernance dans le fonds pour financement de la gestion des déchets radioactifs du 30 août 2017.

- Prise de connaissance des réponses du STENFO à l'intention de la CEATE-N concernant 62 réflexions de Monsieur K. Müller sur l'étude de coûts 2016.
- Réception des résultats du président issus de la rencontre avec le SG DETEC, avec des représentants de la Fondation suisse de l'énergie SES, et Monsieur K. Müller en lien avec les propositions de la SES remises au DETEC concernant l'étude de coûts 2016.
- Réception d'un rapport du bureau concernant l'examen approfondi de la politique énergétique suisse par l'AIE.
- Réception de la démission du membre du comité Coûts, Madame Inge Weber, du fait que l'indépendance n'était plus garantie après un changement professionnel.
- Réception d'un rapport détaillé du contrôleur des investissements sur les résultats des placements.
- Prise de connaissance de la liste d'entrepreneurs examinés par le comité Placements dans le cadre des restrictions de placement.
- Vote d'une nouvelle stratégie de placement avec budget de risque réduit pour les exploitants KKG, KKB et KKL et temporairement avec budget de risque inchangé pour KKM, associé à la délivrance d'un mandat au comité Placements pour clarifier différents points en lien avec des stratégies de centrales individuelles.
- Vote des benchmarks déterminants sur la base de la nouvelle stratégie de placement.
- Mandat au comité Placements pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie.
- Réception du rapport du président sur l'état des travaux en lien avec l'examen visant à l'établissement de l'étude de coûts 2016 par le Contrôle fédéral des finances.
- Réception du rapport de contrôle des coûts du comité Coûts concernant l'étude de coûts 2016 et traitement afférent des propositions du comité Coûts à la commission.
- Fixation des coûts de désaffectation et de gestion des déchets sur la base de l'étude de coûts 2016 contrôlée par le comité Coûts.
- Mandat au président et au bureau pour préparation de la proposition correspondante au DETEC.
- Préparation de la décision par voie de circulaire concernant la proposition au DETEC sur le montant des coûts de désaffectation et de gestion des déchets.

- Décision relative à la procédure d'édition des contributions provisoires révisées.
- Prise de connaissance concernant la procédure d'examen externe du calcul des contributions dans l'optique de la décision relative aux contributions définitives après entrée en vigueur de l'OFDG révisée.
- Vote d'un concept de publication sur les résultats du contrôle de l'étude de coûts 2016 ainsi que sur la proposition au DETEC concernant la fixation du montant des coûts de désaffectation et de gestion des déchets.
- Approbation des plans de provisions provisoires pour les coûts de gestion des déchets dus avant la mise hors service définitive des centrales nucléaires avec date de validité postérieure à 2017.
- Approbation d'un calendrier approximatif pour l'établissement de l'étude de coûts 2021.
- Prise de connaissance de l'achèvement de la procédure de la demande de consultation de documents officiels par Greenpeace.
- Prise de connaissance du fait que le Tribunal administratif fédéral n'a pas encore pris de décision concernant le recours des exploitants KKM, KKL, KKB et Zwilag contre les contributions 2015/2016 définitivement arrêtées.
- Prise de connaissance de la déclaration annuelle des liens d'intérêt des membres de la commission vis-à-vis du DETEC et publication sur le site Internet du STENFO.
- Approbation du rapport d'évaluation des risques du cabinet Wenger-Plattner sur la question des conséquences possibles d'une éventuelle insolvabilité d'un exploitant de centrale nucléaire ou de ses propriétaires pour les fonds.
- Vote du catalogue de risques, de la carte de risques et des fiches de risque dans le cadre de la gestion des risques des fonds et décision de transfert à l'autorité de surveillance.
- Approbation de la rémunération pour les membres de groupes de travail du comité Coûts et approbation d'un ajustement du taux de travail pour le président du comité Coûts sous réserve de l'approbation par le DETEC.
- Traitement et approbation du budget de coûts administratifs 2018.
- Prise de connaissance et approbation d'un changement de directeur dans le cadre de la planification des successions.

- Prise de connaissance du calendrier actuel en lien avec la révision de l'OFDG.

Décisions par voie de circulaire

- Approbation de la proposition au DETEC concernant le montant des coûts de désaffectation et de gestion des déchets le 15 décembre 2017.

4.2 Bureau

Durant l'année sous revue, le bureau s'est occupé principalement de la préparation des séances, de la rédaction de multiples procès-verbaux ainsi que des travaux consécutifs. Il a préparé pour la commission, le comité de la commission, le comité Placements, le comité Coûts et les groupes de travail engagés par les comités un grand nombre d'objets de discussion pour les deux fonds et a mis en œuvre des décisions pour le compte des organes. Dans le domaine de la comptabilité, des finances et du controlling, le bureau a enregistré, comme on pouvait s'y attendre, une charge de travail encore supérieure due, d'une part, aux travaux de calcul et de plausibilisation liés aux calculs des contributions provisoires pour les propriétaires de centrales assujettis à la contribution et, d'autre part, à différents travaux de clarification dans le cadre de l'examen de la stratégie de placement. Comme déjà l'année précédente, une vingtaine de comptabilités de titres ont été intégrées dans le grand livre des deux fonds.

**Activités principales
du bureau durant
l'exercice sous revue**

Le bureau a dû assumer des travaux administratifs et organisationnels supplémentaires en lien avec le contrôle de l'étude de coûts 2016 par le comité Coûts et ses groupes de travail et dans le cadre des travaux de soutien nécessaires à la préparation d'une conférence de presse.

4.3 Comité de la commission

Le comité de la commission s'est réuni pour quatre séances durant l'année sous revue et a rendu compte à l'autorité de surveillance, à savoir l'Office fédéral de l'énergie, des activités des deux fonds lors de quatre rencontres trimestrielles. Le comité a principalement préparé les affaires de la commission, s'est penché sur des questions liées au management des risques des fonds ainsi que sur les expertises établies pour le compte d'autres organes. Il a également préparé, à l'intention de la commission administrative et du Conseil fédéral, l'élection complémentaire d'un membre de la commission ainsi que des élections complémentaires pour des membres du comité Coûts à l'intention de la commission administrative en tant qu'organe d'élection compétent.

**Activités principales
du comité de la com-
mission durant l'exer-
cice sous revue**

Dans le domaine juridique, le comité a pu, après une décision du Tribunal administratif fédéral, clôturer une demande de consultation de documents officiels (Greenpeace Suisse) en accordant au requérant le droit de consulter une sélection de documents. La correspondance relative à une procédure de recours en lien avec les contributions définitivement taxées et à verser dans les fonds pour les années 2015 et 2016 a également pu être close. À la fin de la période sous revue, la décision du Tribunal administratif fédéral n'était pas encore

disponible. Le comité s'est penché en détail sur le rapport de contrôle des coûts du comité Coûts concernant l'étude de coûts 2016 ainsi que sur les propositions correspondantes à la commission administrative. Il a par ailleurs préparé une conférence de presse à laquelle ont été présentés les résultats du contrôle de l'étude de coûts 2016 ainsi que la proposition du STENFO au DETEC concernant le montant prévisible des coûts de désaffectation et de gestion des coûts.

4.4 Comité Placements

Le comité Placements s'est réuni lors de quatre séances ordinaires ainsi que pour une retraite. Dans le cadre d'une évaluation pour un mandat concernant des obligations de courte durée en francs suisses, il a fait intervenir un groupe de travail.

Thèmes principaux du comité Placements en 2017

Le comité Placements peut s'enorgueillir d'une année de placements 2017 très réjouissante. Pratiquement tous les segments de placement ont réalisé des résultats positifs et aucune fluctuation négative importante n'a pu être observée. Au niveau des mandats, ce sont les actions qui ont remporté le meilleur score. Considéré sur l'année, un rendement de placement de +9,51% a pu être réalisé pour le fonds de gestion des déchets. Le rendement était ce faisant de 0,79% supérieur à celui du benchmark correspondant.

Au moins un examen détaillé a eu lieu dans le courant de l'année 2017 avec tous les titulaires de mandats, s'intéressant à la performance obtenue, aux raisons des écarts, aux processus implémentés et au personnel. Là où cela s'avérait nécessaire, le comité Placements a décidé de corrections.

Les travaux relatifs à l'examen des stratégies de placement et de la capacité de risque des exploitants, débutés en 2016, ont été poursuivis par le comité durant l'année sous revue et menés à bien. Celui-ci a par ailleurs préparé une proposition à l'intention de la commission administrative pour une stratégie de placement adaptée. Dans ce cadre, le comité a accepté le mandat de mise en œuvre de la stratégie révisée proposée en 2018. Celui-ci prévoit de réduire le budget de risques actuel pour les deux fonds de 10%, pour le porter à 50%. L'implémentation de nouvelles catégories de placement, de nouvelles pondérations stratégiques et de nouveaux benchmarks est également prévue dans ce contexte. La centrale nucléaire de Mühleberg n'est temporairement pas concernée par la réduction du budget de risques. Pour cette centrale, un budget de risque de 60% reste applicable.

Comme dans les années précédentes, le comité Placements s'est penché à nouveau, lors de chaque séance, sur les risques de placement, d'administration et de contreparties. Il s'appuie ce faisant sur le rapport ainsi que sur les analyses du contrôleur des investissements. Compte tenu de l'augmentation des actifs, le comité Placements a pu par ailleurs négocier des frais de gestion de fortune plus bas pour certains mandats.

Exercice des droits de vote des actionnaires

Bien que le fonds de désaffectation et le fonds de gestion des déchets ne soient pas concernés par «l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en Bourse», les fonds exercent activement leur droit de vote d'actionnaires. Pour des raisons de gouvernance, la commission a publié à ce sujet des directives sur l'exercice des droits de vote d'actionnaires. Elle a mandaté le comité Placements pour l'exercice des droits de vote.

Les fonds exercent activement leur droit de vote d'actionnaire

Pour le compte de la commission, le comité Placement a exercé activement les droits de vote concernant les sociétés représentées au sein du SMI. Lors de l'analyse des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale, il a bénéficié du soutien d'un expert externe en finances et gouvernance d'entreprise.

Vue d'ensemble de l'exercice du droit de vote en 2017

Objets de l'ordre du jour	Nombre
Exercices du droit de vote lors d'assemblées générales en Suisse	19
- Dont assemblées générales ordinaires	18
- Dont assemblées générales extraordinaires	1
Acceptation de toutes les propositions	10
Refus d'une proposition	3
Refus de plusieurs propositions	6

Exercice du droit de vote

Objets de l'ordre du jour	Acceptations	Refus
Rapport annuel et comptes annuels	18	0
Rapport de rémunération (vote consultatif)	14	3
Décharge au conseil d'administration / à la direction	18	0
Utilisation du bénéfice au bilan / versement de dividendes	26	0
Diminution du capital	6	0
Augmentation du capital	2	1
Modification des statuts	5	0
Rémunération du conseil de fondation	18	1
Rémunération de la direction	22	5
Election du président du conseil d'administration	18	1

Récapitulation des décisions

Election d'un membre du conseil d'administration	144	8
Election d'un nouveau membre au conseil d'administration	27	0
Election du comité Rémunérations	66	8
Election des représentants indépendants	18	0
Election de l'organe de révision	16	3
Divers	5	0

4.5 Comité Coûts

Comme c'était déjà le cas l'année dernière, le comité Coûts a eu une année très chargée. Il s'est réuni pour cinq séances ordinaires, tandis que le groupe de travail «Étude de coûts 2016», mis en œuvre par le comité Coûts, a tenu plusieurs séances de travail. De nombreux thèmes ont à nouveau été traités dans le cadre de conférences téléphoniques. Les principaux thèmes du comité Coûts et des groupes de travail concernaient en particulier le contrôle de l'étude de coûts 2016 (EC16) ainsi que la rédaction d'un vaste rapport d'examen à l'intention de la commission administrative et la préparation des propositions correspondantes.

Les propriétaires de centrales assujettis à la contribution (swissnuclear) ont remis leur étude de coûts 2016 dans les délais et le comité Coûts a pu, à l'issue d'un appel d'offres international et d'une vaste procédure d'évaluation, mandater les experts de contrôle des coûts indépendants de sorte que ceux-ci ont poursuivi leurs travaux de contrôle durant l'exercice sous revue et remis leurs rapports de contrôle dans les délais impartis. Les experts ont examiné tous les aspects des calculs de coûts sous l'aspect qualitatif et quantitatif.

Durant la période sous revue, l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN), qui contrôle les aspects sécuritaires de l'EC16, a également pu clore ses travaux d'examen débutés l'année précédente et a remis son rapport dans les délais.

En plus des experts en coûts, les experts indépendants mandatés par le comité Coûts dans le cadre de l'examen de l'«Optimism Bias» ont également démarré leur travail. Ces experts ont remis leurs évaluations dans les délais en s'appuyant sur les bases établies par le comité pour l'examen du montant du supplément général de sécurité.

Sur la base des résultats de l'examen de l'IFSN et des experts indépendants mandatés, le comité Coûts a étudié en détail, contrôlé et évalué tous les résul-

Thèmes principaux du comité Coûts en 2017

Les contrôleurs de coûts indépendants externes ont remis leurs rapports de contrôle dans les délais

L'IFSN a également clos le contrôle des aspects sécuritaires dans les délais

Contrôle de l'«Optimism Bias» clos dans les délais

Vaste rapport de contrôle du CC établi dans les délais

tats et recommandations des experts. Dans un vaste rapport «Rapport de contrôle du comité Coûts concernant l'EC16», il a regroupé ses résultats ainsi que les propositions à l'intention de la commission administrative. Dans son rapport, le comité Coûts en vient à la conclusion que swissnuclear a remis une étude de coûts de haute qualité, que toutes les prescriptions relatives au calcul des coûts de gestion des déchets ont été respectées et que les coûts sont présentés de façon plausible, transparente et intelligible. Différents éléments des coûts n'ont toutefois pas été évalués de la même manière que les rédacteurs de l'étude de coûts. Cela concernait notamment la pondération des coûts des chances et des risques ainsi que le montant du supplément général de sécurité, que les évaluateurs ont évalué à zéro franc.

En décembre 2017, la commission administrative a traité le rapport de contrôle du CC concernant l'EC16 ainsi que les propositions qui y sont liées. La commission administrative a pris connaissance du rapport et s'est ralliée à toutes les propositions du comité Coûts. Sur la base de ces décisions, la proposition relative au montant prévisible des coûts de gestion des déchets au DETEC a été préparée. Le montant des coûts de gestion des déchets a été fixé à CHF 19.751 milliards de francs, ce qui correspond à une augmentation de CHF 1.717 milliards de francs des coûts de gestion par rapport à l'estimation des coûts remise par swissnuclear. Le 20 décembre 2017, la commission administrative a déposé la proposition concernant la fixation du montant prévisible des coûts de gestion des déchets pour chaque installation nucléaire auprès du DETEC.

La commission administrative a adopté les propositions du CC et soumet le montant des coûts de gestion des déchets au DETEC

5. COÛTS DE LA GESTION DES DÉCHETS

5.1 Bases juridiques, dépenses effectuées et provisions

Les producteurs de déchets radioactifs sont, de par la loi, dans l'obligation d'éliminer ces déchets en toute sécurité à leurs propres frais. Les coûts de gestion des déchets comprennent les coûts de toutes les activités nécessaires pour garantir l'évacuation définitive et sûre des assemblages combustibles usés et des déchets radioactifs issus des centrales nucléaires. Les principaux éléments des coûts sont les conteneurs de transport et de stockage, les transports, le retraitement et l'évacuation des assemblages combustibles usés, le traitement centralisé des déchets et l'entreposage des déchets ainsi que le stockage définitif des déchets radioactifs dans deux dépôts en couches géologiques profondes.

La fixation des coûts de gestion des déchets et des contributions que les exploitants doivent verser dans le fonds exige une base de calcul et, partant, une hypothèse sur la durée d'exploitation des installations nucléaires. L'OFDG admet une durée d'exploitation de 50 ans pour les centrales nucléaires. La durée d'exploitation admise sert de base au calcul des coûts de gestion des déchets et du montant des contributions à verser. Elle n'est pas liée à la durée d'exploitation effective des centrales nucléaires ni aux décisions fondamentales de politique énergétique relatives à la future politique énergétique de la Suisse.

Le montant prévisible des coûts de gestion des déchets est calculé pour chaque installation nucléaire, conformément à l'article 4 alinéa 1 OFDG, tous les cinq ans sur la base des indications du propriétaire, la première fois lors de la mise en service de la centrale. Les coûts sont en outre recalculés lorsqu'une installation nucléaire est mise définitivement hors service ou si des circonstances imprévues laissent présager une modification substantielle des coûts (art. 4a OFDG). Les coûts sont calculés sur la base du programme de gestion des déchets et des connaissances scientifiques les plus récentes ainsi qu'en fonction des prix du moment (art. 4 al. 2 OFDG).

5.2 Coûts de gestion des déchets / étude de coûts 2016

L'étude de coûts 2016 (EC16) a été réalisée selon une nouvelle méthode et un nouveau concept de contrôle, parallèlement à une actualisation du programme de gestion des déchets 2016. Dans ce cadre, les recommandations de l'IFSN ressortant de l'étude de coûts 2011 ont été prises en compte.

**Coûts de gestion des déchets/
Étude de coûts 2016 selon une nouvelle méthode et un nouveau concept de contrôle**

Une structure des coûts comme base pour la représentation détaillée et transparente des coûts a été prescrite pour la première fois pour l'EC 2016. Avec cette nouvelle structure, les coûts de base («coûts initiaux», + «coûts pour la réduction des risques»), des «précisions des prévisions», des «risques» et des «opportunités» sont déterminés aux niveaux des «coûts totaux». Dans le cadre de la détermination des coûts totaux, on tient compte, en plus, d'un supplément de sécurité général sur les futurs coûts de base.

L'étude de coûts remise l'année précédente par les exploitants de centrales nucléaires a été contrôlée, d'une part, par l'IFSN (contrôle de technique sécuritaire) et, d'autre part, par le STENFO avec la collaboration d'experts des coûts externes (contrôle des coûts). Les résultats de ce contrôle ont constitué la base

**Étude de coûts 2016 /
contrôlée par l'IFSN et le
STENFO**

de la proposition concernant le montant prévisible des coûts de gestion des déchets pour chaque installation nucléaire adressée à la fin de l'année sous revue au DETEC.

Aperçu des coûts de gestion des déchets sur la base de l'étude de coûts 2016

	CNB / CHF	CNG / CHF	CNL / CHF	CNM / CHF	Total / CHF
Total des coûts de gestion des déchets ¹⁾	4'563'000'000	5'126'000'000	5'492'000'000	2'073'000'000	17'254'000'000
Total des coûts de gestion des déchets ²⁾	4'856'000'000	5'480'000'000	5'949'000'000	2'226'000'000	18'511'000'000

¹⁾ Base: étude de coûts 2016 non contrôlée, base de prix 2016, hors coûts part Confédération (CHF 1.108 mrd.); tous les chiffres arrondis à CHF mio.

²⁾ Base: étude de coûts 2016 contrôlée, base de prix 2016, hors coûts part Confédération (CHF 1.240 mrd.); tous les chiffres arrondis à CHF mio.

Les coûts de gestion des déchets générés pendant l'exploitation, comme les examens de la Nagra ou la construction de dépôts intermédiaires et leur exploitation, doivent être payés couramment par les exploitants. Les coûts réglés jusqu'à fin 2017 depuis la mise en service des centrales nucléaires se sont élevés à quelque 5.764 milliards de francs.

Dépenses de gestion des exploitants jusqu'à fin 2017

Pour garantir le financement des activités d'évacuation des déchets encore nécessaires jusqu'à la mise hors service d'une centrale, les propriétaires doivent constituer des provisions. Le montant minimal des provisions découle du calcul des coûts de gestion des déchets selon l'article 4 OFDG ainsi que des plans de provisionnement qui en sont déduits et ont été approuvés par la commission pour les différents propriétaires (art. 82 LENu).

Provisions des exploitants pour dépenses de gestion jusqu'à la mise hors service

Les organes de révision des propriétaires vérifient, conformément à l'article 82 alinéa 3 LENu, si les provisions destinées aux coûts de gestion des déchets générés pendant l'exploitation de la centrale nucléaire sont constituées et utilisées conformément au plan de provisionnement approuvé.

En s'appuyant sur l'article 82 alinéa 2 let. c LENu et l'article 19 alinéa 2 OFDG, les propriétaires présentent chaque année à la commission les rapports des organes de révision sur le respect des provisions nécessaires pour les coûts de gestion des déchets générés pendant l'exploitation des centrales nucléaires.

Selon l'évaluation des organes de révision, les propriétaires des centrales nucléaires ont constitué et utilisé les provisions conformément au plan de provisionnement fin 2017.

La garantie financière des coûts de gestion des déchets après la mise hors service des centrales nucléaires est assurée par des versements des exploitants de centrales au fonds de gestion des déchets pour centrales nucléaires. Ces coûts se montent au total à 10.992 milliards de francs (étude de coûts 2016 contrôlée, base de prix 2016).

Versements dans le fonds pour coûts de gestion des déchets après la mise hors service

Tableau aperçu des coûts de gestion des déchets sur la base de l'étude de coûts 2016 contrôlée

	CNB / CHF	CNG / CHF	CNL / CHF	CNM / CHF	Total / CHF
Total des coûts de gestion ¹⁾	4'856'000'000.—	5'480'000'000.—	5'949'000'000.—	2'226'000'000.—	18'511'000'000.—
Dépenses effectuées par les exploitants avant la mise hors service, au 31.12.2017	1'767'000'000.—	1'886'000'000.—	1'351'000'000.—	760'000'000.—	5'764'000'000.—
Coûts des exploitants restant à couvrir jusqu'à la mise hors service. Situation au 31.12.2017 ¹⁾	176'000'000.—	487'000'000.—	1'053'000'000.—	39'000'000.—	1'755'000'000.—
Coûts à couvrir par le fonds de gestion au 31.12.2017 ¹⁾	2'913'000'000.—	3'107'000'000.—	3'545'000'000.—	1'427'000'000.—	10'992'000'000.—

¹⁾Base: étude de coûts 2016, base de prix 2016, hors coûts part Confédération (CHF 1.240 mrd.); tous les chiffres arrondis à CHF mio.

Les montants cibles du fonds de gestion des déchets calculés sur la base de l'étude de coûts 2016 non contrôlée au 31.12.2017 sont présentés au tableau «Evolution effective et budgétée du portefeuille 2017» (page 24).

6. CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES PROPRIÉTAIRES DE CENTRALES

6.1 Contributions 2015/2016

Sur la base de l'arrêt du Tribunal administratif fédéral, la commission a voté les contributions annuelles pour 2015 et 2016 en 2016. Les propriétaires des centrales assujettis à la contribution, Axpo Power AG (Beznau I et II), BKW Energie SA (Mühleberg) et Centrale Nucléaire de Leibstadt SA, ont fait usage de leur droit et placé un recours contre les contributions annuelles définitives. À la fin de l'exercice sous revue, la procédure de recours était encore en cours auprès du Tribunal administratif fédéral. Les plaignants ont néanmoins déjà versé intégralement leurs contributions 2015 et 2016 dans les fonds après que le Tribunal administratif fédéral n'est pas entré en matière sur le recours concernant les contributions provisoires.

Recours contre la taxation intermédiaire 2015/2016

Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG (KKG) a versé ses contributions conformément à la taxation intermédiaire décidée par la commission pour les années 2015 et 2016.

6.2 Contributions 2017

Sur la base de l'étude de coûts 2016 non contrôlée, la commission administrative a fixé les contributions provisoires pour la période de taxation 2017-2021. En fonction du montant prévisible des coûts de gestion des déchets qui sera fixé par le DETEC, les contributions provisoires seront éventuellement révisées et redéfinies en 2018.

Contributions provisoires 2017

Contributions provisoires fixées sur la base de l'EC16 non contrôlée

	CNM / CHF	CNG / CHF	CNL / CHF	CNM / CHF	Total / CHF
Contribution annuelle 2017	0	10'600'000	21'900'000	17'200'000	49'700'000
Total contributions 2017-2021	0	53'000'000	109'700'000	86'000'000	248'500'000

Les contributions annuelles définitives pour la période de taxation 2017 – 2021 seront fixées une fois que le Conseil fédéral aura mis en vigueur l'ordonnance révisée sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFDG). Cela devrait être le cas au deuxième semestre 2019.

Si la valeur cible est dépassée compte tenu de la créance du propriétaire vis-à-vis du fonds à la date de clôture de l'exercice et d'un rendement annuel de 3,5%, le propriétaire en question peut faire une demande de remboursement. La commission fixe les modalités de remboursement en tenant compte de la structure des placements.

Remboursement de contributions/fourchettes

Si la valeur effective par installation nucléaire et par fonds est inférieure de 10% ou plus à la valeur de consigne (art. 9, al. 2, let. b OFDG) pendant deux années consécutives (date du bilan) en raison de l'évolution des marchés financiers, la commission procède à une taxation intermédiaire.

Durant l'année sous revue, aucun propriétaire d'installation assujetti à la contribution n'a adressé de demande de remboursement au fonds. Étant donné qu'aucune centrale nucléaire n'a franchi la limite inférieure pendant deux années consécutives, il n'a pas non plus été nécessaire de réajuster les contributions annuelles.

6.3 Aperçu global des versements

Depuis le premier versement dans les fonds (fin 2001), les apports effectivement fournis se présentent comme suit pour chaque propriétaire de centrale assujetti à la contribution, compte tenu des restitutions effectuées:

Versements de tous les propriétaires de centrale assujettis à la contribution

Année	Versements en CHF des propriétaires assujettis à la contribution				
	Beznau I + II	Beznau I + II	Beznau I + II	Mühleberg	Total
2001	156'100'000	704'000'000	300'000'000	280'236'528	1'440'336'528
2002	164'000'000	18'300'000	0	0	182'300'000
2003	172'200'000	0	13'450'000	0	185'650'000
2004	173'531'000	0	78'500'000	0	252'031'000
2005	187'912'000	0	78'500'000	37'695'000	304'107'000
2006	7'802'250	11'985'000	58'875'000	3'543'750	82'206'000
2007	0	0	0	0	0
2008	-35'000'000	-30'000'000	10'100'000	0	-54'900'000
2009	0	0	44'100'000	0	44'100'000
2010	0	0	12'100'000	0	12'100'000
2011	0	0	10'100'000	0	10'100'000
2012	34'000'000	27'300'000	38'800'000	18'200'000	118'300'000
2013	34'000'000	27'300'000	38'800'000	18'200'000	118'300'000
2014	34'000'000	27'300'000	38'800'000	18'200'000	118'300'000
2015	34'000'000	37'400'000	38'800'000	18'200'000	128'400'000
2016	84'200'000	37'400'000	54'800'000	48'000'000	224'400'000
2017	0	34'150'000	21'900'000	17'200'000	73'250'000
2001-2017	1'046'745'250	895'135'000	837'625'000	459'475'278	3'238'980'528
Total des versements en CHF	3'238'980'528				

Beznau I + II: Sur la base des contributions annuelles définies provisoirement (EC16 non contrôlée) pour la période de taxation 2017-2021, la KKB n'a pas dû payer de contributions au fonds en 2017.

Gösgen: La contribution annuelle 2017 repose sur les contributions annuelles définies provisoirement (EC16 non contrôlée) pour la période de taxation 2017-2021 (CHF 10.6 mio.) majorée d'un paiement d'avance d'un montant de CHF 23.55 mio.).

Leibstadt: La contribution annuelle 2017 repose sur les contributions annuelles définies provisoirement (EC16 non contrôlée) pour la période de taxation 2017-2021

Mühleberg: La contribution annuelle 2017 repose sur les contributions annuelles définies provisoirement (EC16 non contrôlée) pour la période de taxation 2017-2021

7. PLACEMENT DE LA FORTUNE DU FONDS

7.1 Stratégie de placement

Pour ce qui est du fonds de gestion des déchets, une stratégie de placement uniforme était valable durant l'année sous revue pour tous les propriétaires de centrales.

Stratégie uniforme pour le fonds de gestion des déchets

Catégories de placement	Stratégie	Limite inférieure	Limite supérieure
Liquidités	0.0%	0.0%	5.0%
Obligations en CHF	25.0%	15.0%	35.0%
Obligations en monnaies étrangères (couvertes)	15.0%	10.0%	20.0%
Actions	40.0%	30.0%	50.0%
Placements immobiliers	10.0%	7.0%	13.0%
Placements alternatifs	10.0%	0.0%	13.0%
<i>Part en monnaies étrangères</i>	40.0%	20.0%	60.0%

L'activité de placement est surveillée par le contrôleur des investissements (PPCmetrics SA). Celui-ci fournit chaque trimestre un rapport complet sur la structure de placement de la fortune investie, sur le respect des directives de placement, sur la répartition des actifs des mandats et sur la performance. Le contrôleur des investissements informe en outre le comité Placements, une fois par mois, sur l'état de la fortune et son évolution au travers d'un Management Summary. Il soutient par ailleurs la commission, le comité Placements et le bureau dans les questions ayant trait à la gestion de fortune.

Surveillance continue des activités de placement par le contrôleur des investissements

Conformément à l'organisation des placements, le comité Placements est également responsable du respect des directives de placement par les gérants de fortune. Par le biais des rapports trimestriels du contrôleur des investissements il a informé la commission que les directives de placement ont été respectées.

Rapport périodique à la commission

Durant l'année sous revue, la commission administrative a voté, à l'issue d'un examen de grande envergure, une nouvelle stratégie de placement. Celle-ci sera progressivement mise en œuvre en 2018. La nouvelle stratégie comprend un budget de risque réduit, elle entraînera une adaptation du benchmark.

Nouvelle stratégie de placement/mise en œuvre 2018

7.2 Dépositaire central et gérants de fortune

Le dépositaire central (Global Custody) est UBS SA à Zurich. Parallèlement à **Global Custodian** la garde des titres et aux travaux associés, il règle également les demandes en restitution d'impôts, gère la comptabilité des titres et fournit les bases nécessaires pour les rapports sur les placements.

Fin 2017, le placement de la fortune du fonds était confié aux gérants de fortune suivants:

Gestionnaires de fortune	Catégories/Sous-catégories
UBS SA, Zurich	Liquidités
Obligations :	
Banque cantonale de Zurich, Zurich	Obligations en francs suisses indexées
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères indexées
Swiss Life Asset Management, Zurich	Crédit de première qualité en monnaies étrangères (couvert), gestion active
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères indexées sur l'inflation (couvertes)
Actions :	
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Actions monde indexées
William Blair & Company, Zurich/Chicago	Marchés émergents, monde, gestion active
UBS SA, Global Asset Management, Zurich	Emerging Markets global indexiert
Credit Suisse	Small Cap ex CH indexées (couvertes)
Placements immobiliers :	
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers CH, gestion active
UBS SA, Global Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers étrangers (couverts), gestion passive
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers étrangers, gestion active
Placements alternatifs :	
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Hedge funds, gestion active
BlackRock Private Equity, Zurich	Fortune privée, gestion active
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères : Corporate Non-Investment Grade, gestion active
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Obligations en monnaies étrangères : obligations d'Etat de marchés émergents, gestion active

Fin 2017, quelque 79% (année précédente 80%) de la fortune du fonds étaient gérés passivement/indexés et env. 21% (année précédente 20%) activement. La part de monnaies étrangères s'élevait en fin d'année à 42,2% (année précédente 42,3 %), se situant ainsi dans la fourchette stratégique.

8. APERÇU GLOBAL DU FONDS DE GESTION DES DÉCHETS

Au 31.12.2017, la somme au bilan était de CHF 5 239 950 408 (année précédente: CHF 4 716 572 497). Les créances des centrales s'élevaient à CHF 5 239 310 378 (année précédente: CHF 4 715 531 844). Le compte de résultat indique pour l'année sous revue un bénéfice de CHF 450 528 534 (2016: bénéfice de CHF 268 509 487). Le rendement réalisé sur les placements s'est monté à +9,51% (2016: +6,35%).

Somme au bilan et rendement de placement

Le calcul du fonds de gestion des déchets repose sur un rendement réel de 2% (rendement annuel 3,5%; renchérissement annuel 1,5%). Cette hypothèse de calcul se fonde sur l'article 8a alinéa 2, annexe 1, OFDG. En tenant compte du taux de renchérissement effectif de 2017 de +0,52% et du rendement des placements mentionnés, la fortune du fonds a affiché en 2017 un rendement réel de +8,99% (2016: +6,78%). Depuis les premiers versements dans les fonds jusqu'à la fin de l'année sous revue, le rendement réel moyen se monte à +3,57% par an et est donc de +1,57% supérieur, fin 2017, au rendement réel de 2% déterminant pour le calcul du fonds de gestion des déchets.

Rendement réel déterminant

Évolution effective et budgétée du portefeuille 2017

1.1.2017 - 31.12.2017	Valeurs effectives	Valeurs budgétisées ¹	Différence
Rendement du portefeuille ² moins le renchérissement ³	+ 9.51% + 0.52%	+ 3.50% + 1.50%	+ 6.01% - 0.98%
= rendement réel du portefeuille	+ 8.99%	+ 2.00%	+ 6.99%

¹ Article 8a alinéa 2 annexe 1 OFDG

² Rendement nominal après déduction des frais / UBS SA «Évolution effective du portefeuille» selon la méthode TWR

³ Indice des prix à la consommation; source = Office fédéral de la statistique (OFS) / UBS SA (moyenne annuelle indicateurs)

Évolution effective et budgétée du portefeuille 2002 - 2017¹

1 ^{er} trimestre 2002 - 31.12.2017	Valeurs effectives	Valeurs budgétisées ²	Différence
Rendement du portefeuille ³ moins le renchérissement ⁴	+ 3.91% (p.a.) + 0.34% (p.a.)	+ 3.50% (p.a.) + 1.50% (p.a.)	+ 0.41% (p.a.) - 1.16% (p.a.)
= rendement réel du portefeuille ⁵	+ 3.57% (p.a.)	+ 2.00% (p.a.)	+ 1.57% (p.a.)

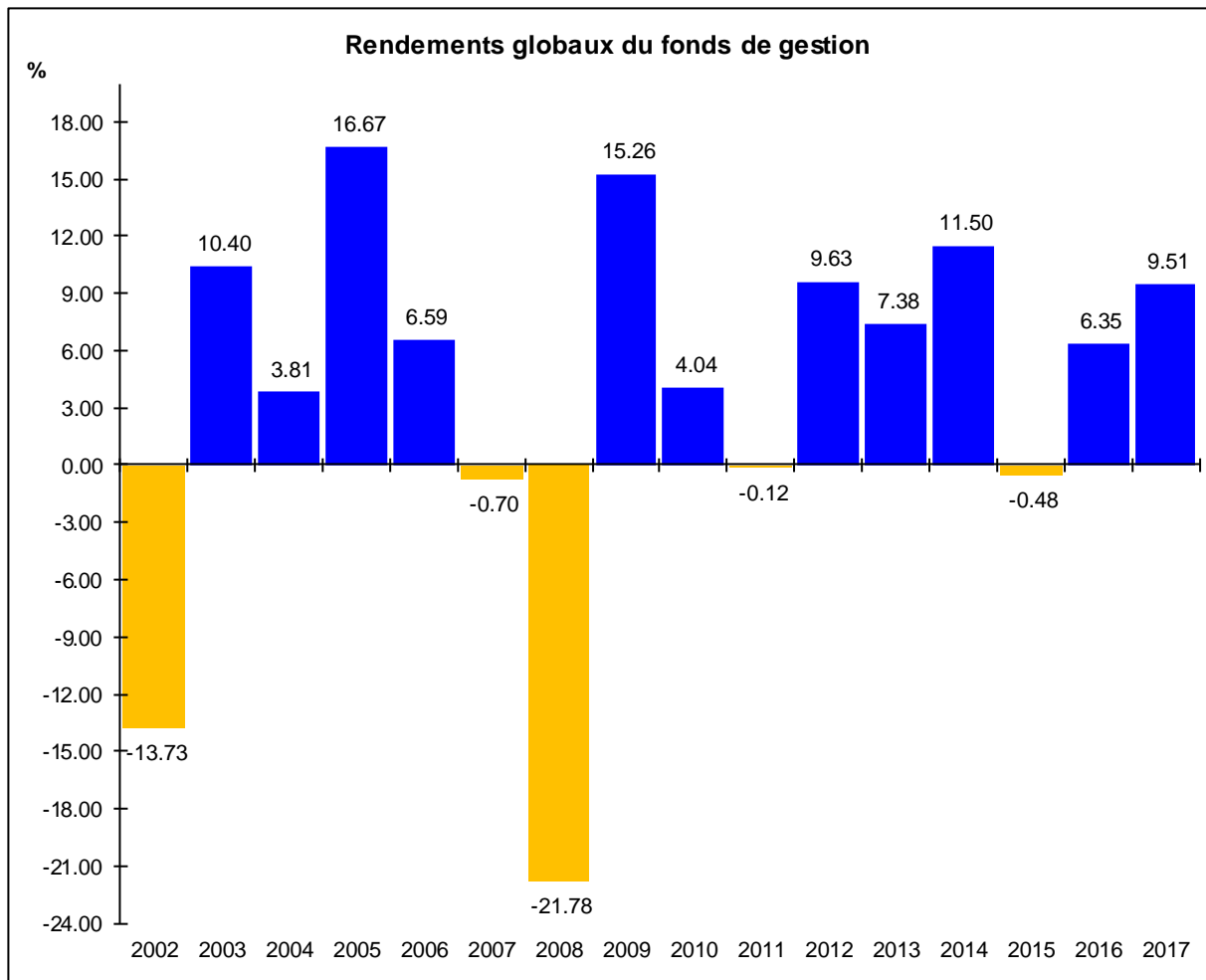
¹ Pour le calcul du rendement réel depuis les premiers versements dans les fonds, l'évolution de l'indice des prix à la consommation pondéré du capital est prise en compte.

² Article 8a alinéa 2, annexe 1, OFDG (1985 – 2014 rendement de placement 5%, renchérissement 2%; à partir de 2015 rendement de placement 3,5%, renchérissement 1,5%; rendement réel inchangé 2%)

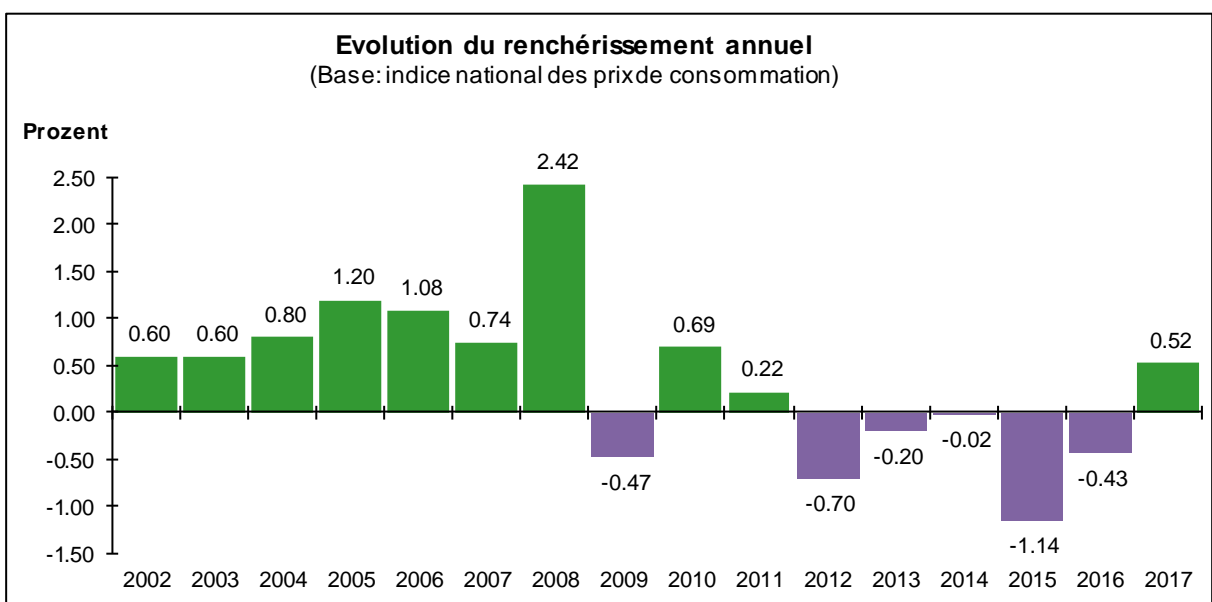
³ Rendement nominal après déduction des frais / UBS SA «Évolution effective du portefeuille» selon la méthode IRR

⁴ Correspond à la différence entre le rendement de placement (=rendement nominal) et le rendement réel.

⁵ Le rendement réel après déduction des frais se calcule selon la méthode IRR en tenant compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.



Rendite 2002 - 2017: 3.91 % p.a. après déduction des frais; méthode TRI selon UBS SA)



Renchérissement 2002 - 2017: 0.34 % p.a.

Évolution effective et budgétée du portefeuille après versements minimaux¹

(Les chiffres reposent sur l'étude de coûts 2016 non contrôlée; contributions provisoires; taxation intermédiaire)

	CNM / CHF	CNG / CHF	CNL / CHF	CNM / CHF	Total / CHF
Montant théorique au 31.12.17 ² avec un rendement de 3,5%	1'525'000'000	1'276'220'000	1'230'290'000	652'960'000	4'684'470'000
Ist Montant effectif au 31.12.17 ³ selon rendement effectif	1'725'444'527	1'481'926'260	1'320'890'329	711'049'262	5'239'310'378
Excédent / sous-couverture	+200'444'527	+205'706'260	+90'600'329	+58'089'262	+554'840'378
Excédent / sous-couverture ⁴	+13.14%	+16.12%	+7.36%	+8.90%	+11.84%

¹ Article 8a alinéa 2, annexe 1, OFDG, base: Étude de coûts 2016

² Le montant cible repose sur l'étude de coûts 2016 non contrôlée qui constitue aussi la base des contributions provisoirement axées pour 2017 (coûts de base + 30% de supplément de sécurité selon l'OFDG).

³ Part par centrale sur la fortune du fonds selon le bilan

⁴ Pour ce qui est des excédents et découverts, la commission fixe les modalités de restitution (art. 13a OFDG) ou prend des mesures en vue de combler les insuffisances de capital sur la base des fourchettes définies préalablement (art. 9 al. 2 let b. OFDG).

Le montant cible correspond au portefeuille du fonds du 31.12.2017 qui est nécessaire pour atteindre, au moyen de contributions annuelles constantes et en intégrant un rendement de placement de 3,5%, les positions de fonds nécessaires, telles que déterminées sur la base du modèle mathématique, à la mise hors service des centrales (valeurs cibles). Les coûts devant être couverts par le fonds de gestion des déchets après la mise hors service des centrales, tels qu'indiqués dans l'étude de coûts 2016 non contrôlée, constituent la base de la détermination de ces valeurs cibles.

Financement de la gestion par le fonds

Sur la base d'un rendement de placement de 3,5%, il en a résulté au total, vis-à-vis de la valeur cible, un excédent de CHF 554,8 mio. fin 2017 (2016: excédent CHF 244,7 mio.)

Évolution du fonds

9. L'ANNÉE DE PLACEMENT 2017

9.1 L'évolution des marchés de placement en 2018

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des rendements de placement pour les principaux marchés d'investissement en 2017 (en CHF):

Évolution des marchés de placement

Catégories de placements		Indices	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre	2017
Obligations	CHF Monnaies étrangères	SBI AAA-BBB	+0.16%	-0.49%	-0.01%	+0.48%	+0.13%
		Citigroup World Gov. Bond Index hedged	-0.50%	+0.23%	-0.01%	+0.06%	-0.22%
Actions	Suisse	SPI	+7.50%	+5.09%	+3.15%	+2.91%	+19.92%
	Monde	MSCI World	+4.76%	-0.47%	+5.93%	+6.26%	+17.36%
	Emma	MSCI Emerging Markets	+9.76%	+1.67%	+9.01%	+8.20%	+31.63%
Valeurs immobilières	Suisse	SXI Real Estate Funds	+4.57%	+2.49%	-2.82%	+2.35%	+6.60%
	Monde	FTSE EPRA/Nareit Global	+0.75%	-1.45%	+2.90%	+4.57%	+6.83%

9.2 Résultat des placements

Le fonds de gestion des déchets pour les installations nucléaires a réalisé des placements financiers de CHF 5 233.8 mio. au total (date de référence au 31.12.2017) dans le cadre de mandats de catégories de placements actifs et indexés.

Le fonds a de nouveau enregistré une année de placement réjouissante

En 2017, le fonds de gestion des déchets pour les installations nucléaires a dégagé un rendement absolu très positif de +9,51%. Les placements en action en particulier ont permis d'atteindre des résultats hautement positifs. Mais les autres segments de placement comme les placements alternatifs et l'immobilier ont également contribué de façon positive au rendement global.

En 2017, le rendement du portefeuille était de 0,79 point de pourcentage supérieur à la grandeur cible définie par la stratégie (benchmark).

10. RAPPORT ANNUEL ET COMPTES ANNUELS 2017

Les comptes annuels 2017 du fonds de gestion des déchets font partie du rapport annuel. La société de révision PricewaterhouseCoopers AG a vérifié les comptes et établi un rapport à la commission le 28 juin 2018 conformément à l'article 27 alinéa 2 OFDG.

Le présent rapport annuel et les comptes annuels ont été approuvés, sur la base du résultat de l'organe de révision, par la commission le 28 juin 2018 à l'intention du DETEC et du Conseil fédéral.

Approbation du rapport annuel et des comptes annuels

Fonds de gestion des déchets pour les centrales nucléaires

Berne, le 28 juin 2018

219.850/M. Zulliger/P. Gasser
28 juin 2018
EntsF_Jahresbericht 2017

Fonds de gestion des déchets pour installations nucléaires 17^{ème} rapport annuel

COMPTES ANNUELS

2017

(Bilan, compte de résultat et annexe)

Bilan au 31 décembre 2017

en valeurs de marché

Chiffres en CHF		31.12.2017	31.12.2016
<u>Actif</u>	Ref. Anhang		
Moyens liquides		99'481.63	198'415.38
Autres créances à court terme			
- env. de la caisse de compensation AVS		7'700.00	2'031.70
- env. opér. de centrales nucléaires	2.1	-	-
- créances d'impôt à la source		6'074'032.83	5'725'282.62
Total autres créances à court terme		6'081'732.83	5'727'314.32
Total Actif circulant		6'181'214.46	5'925'729.70
Immobilisations financières	2.2		
- Liquidités		15'436'959.04	18'672'119.39
- Obligations en CHF		1'116'219'118.59	1'116'875'139.81
- Obligations en monnaies étrangères		947'918'525.61	736'462'649.70
- Actions		2'104'585'679.75	1'976'611'848.06
- Placements immobiliers		526'229'928.82	472'809'544.84
- Placements alternatifs		523'378'981.53	389'215'465.36
Total Immobilisations financières		5'233'769'193.34	4'710'646'767.16
Total Actif immobilisé		5'233'769'193.34	4'710'646'767.16
Total Actif		5'239'950'407.80	4'716'572'496.86
<u>Passif</u>			
Autres dettes à court terme	2.3	99'855.45	129'576.86
Passifs de régularisation	2.4	540'174.66	911'076.27
Total Capitaux étrangers à court terme		640'030.11	1'040'653.13
Réserve du fonds	2.5		
- Axpo Power AG (KKB)		1'725'444'526.66	1'576'011'653.28
- KKW Gösgen AG (KKG)		1'481'926'260.00	1'320'224'907.62
- KKW Leibstadt AG (KKL)		1'320'890'329.42	1'185'860'888.64
- BKW FMB Energie AG (KKM)		711'049'261.61	633'434'394.19
Total Réserve du fonds		5'239'310'377.69	4'715'531'843.73
Total Passif		5'239'950'407.80	4'716'572'496.86

Compte de résultat et Compte du fonds 2017

Chiffres en CHF	KKB	KKG	KKL	KKM	Total	Vorjahr
Compte de résultat						
Intérêts sur capitaux	11'301.07	9'650.59	8'562.76	4'586.58	34'101.00	2'713.93
Produits d'obligations	9'300'078.62	7'941'829.36	7'046'619.62	3'774'473.66	28'063'001.26	19'716'372.92
Produits d'actions	15'122'270.46	12'913'707.12	11'458'063.10	6'137'433.25	45'631'473.93	43'674'556.43
Produits des placements immob.	4'337'118.60	3'703'695.12	3'286'211.47	1'760'236.73	13'087'261.92	10'646'186.66
Produits des placements alternat.	3'913'572.53	3'342'006.72	2'965'292.89	1'588'338.88	11'809'211.02	9'200'205.39
Bénéfices réalisés	17'361'980.67	14'826'314.22	13'155'079.50	7'046'428.49	52'389'802.88	14'104'247.62
Pertes réalisées	-3'414'275.37	-2'915'630.44	-2'586'978.10	-1'385'697.15	-10'302'581.06	-4'891'913.74
Différences de cours réalisées	-900'530.55	-769'010.70	-682'327.17	-365'483.88	-2'717'352.30	-1'000'826.95
Bénéfices et pertes non réalisés	107'472'322.85	91'776'304.66	81'431'201.77	43'618'067.06	324'297'896.34	187'151'277.48
Produits financiers	153'203'838.88	130'828'866.65	116'081'725.84	62'178'383.62	462'292'814.99	278'602'819.74
Frais de gestion de fortune	-1'613'092.77	-1'377'505.28	-1'222'231.72	-654'680.07	-4'867'509.84	-4'194'285.24
Impôts non recouvrables	-1'765'620.77	-1'507'757.03	-1'337'801.38	-716'584.17	-5'327'763.35	-4'677'279.53
Charges financières	-3'378'713.54	-2'885'262.31	-2'560'033.10	-1'371'264.24	-10'195'273.19	-8'871'564.77
Resultat des placements	149'825'125.34	127'943'604.34	113'521'692.74	60'807'119.38	452'097'541.80	269'731'254.97
<i>Organes</i>					-375'632.56	-323'895.70
<i>Secrétariat</i>					-385'717.50	-410'837.30
<i>Office fédéral de l'énergie</i>					-157'500.00	-157'500.00
<i>Charges externes</i>					-635'257.54	-311'319.18
<i>Organe de révision</i>					-14'448.24	-16'200.00
<i>Autres charges</i>					-452.00	-2'015.85
Autres frais d'administration	-392'251.96	-392'251.96	-392'251.96	-392'251.96	-1'569'007.84	-1'221'768.03
Résultat de l'exercice	149'432'873.38	127'551'352.38	113'129'440.78	60'414'867.42	450'528'533.96	268'509'486.94
Compte du fonds						
Réserve du fonds au 1er janvier	1'576'011'653.28	1'320'224'907.62	1'185'860'888.64	633'434'394.19	4'715'531'843.73	4'222'622'356.79
Contributions annuelles	-	34'150'000.00	21'900'000.00	17'200'000.00	73'250'000.00	224'400'000.00
Résultat de l'exercice	149'432'873.38	127'551'352.38	113'129'440.78	60'414'867.42	450'528'533.96	268'509'486.94
Réserve du fonds au 31.12.	1'725'444'526.66	1'481'926'260.00	1'320'890'329.42	711'049'261.61	5'239'310'377.69	4'715'531'843.73

Annexe aux comptes annuels 2017

1. Principes

1.1. Généralités

Le fonds de gestion des déchets radioactifs a été fondé le 1er avril 2000 comme propre personnalité juridique et a son siège à Berne. Les comptes annuels ont été établis selon les dispositions des articles 17 et 18 de l'Ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFDG). Les principes d'évaluation essentiels qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-dessous.

1.2. Immobilisations financières

L'ensemble des titres (y. c. d'éventuels dérivés) comptabilisés dans la rubrique immobilisations financières sont évalués aux cours de bourse ou à des prix de marché observables qui sont déterminés par UBS SA, le dépositaire central en fin d'année. Les valeurs de marché des différentes positions de titres, y compris les liquidités attribuées aux stratégies respectives, sont réparties entre les différentes catégories de placement telles que définies par la stratégie de placement. Aucune réserve de fluctuation de valeur n'est créée.

1.3. Taxe sur la valeur ajoutée

Le Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires n'est pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et ne peut donc pas faire valoir de déductions de l'impôt préalable. Les coûts figurant dans le compte de résultat comprennent ainsi la TVA.

1.4. Renonciation à établir un tableau de flux de trésorerie et à rédiger un rapport annuel

L'OFDG prévoit que le fonds de gestion des déchets ne doit établir ni un tableau de flux de trésorerie ni rédiger un rapport annuel.

2. Informations sur les postes du bilan, du compte de résultat et du compte du fonds

2.1. Autres créances à court terme envers opérateurs de centrales nucléaires

Il n'existe aucune position ouverte à la fin de l'exercice. Les centrales ont versé les contributions dues ponctuellement selon la taxation actuelle.

2.2. Immobilisation financières

La performance de la fortune totale a atteint +9,51 % pour l'exercice en cours (+6,35 % l'exercice précédent).

Instruments financiers dérivés ouverts en fin d'année (en CHF)

	<u>Valeur de marché</u> <u>au bilan</u>	<u>Nombre</u> <u>de positions</u>	<u>Valeur de</u> <u>rempl. positive</u>	<u>Valeur de</u> <u>rempl. négative</u>	<u>Volume de</u> <u>contrat</u>
Instruments financiers dérivés	- CHF	-	-	-	-
Total au 31.12.2017	- CHF	-	-	-	-
<i>Total année précédente</i>	- CHF	-	-	-	-

Ces postes figurent au bilan à leur valeur de marché dans la catégorie de placement respective. Des produits dérivés qui sont détenus dans le cadre de placements collectifs ne sont pas inclus dans la présentation susmentionnée. Tous les produits dérivés contractés pendant l'exercice sous revue étaient couverts en tout temps.

Preuve du respect des marges tactiques selon l'organisation des placements

La stratégie des placements actuelle a été approuvée par la commission en décembre 2006 et a subi une légère modification en novembre 2013.

<u>Catégorie y. c. liquidités et intérêts courus</u>	<u>Valeur de marché 31.12.2017</u> CHF	<u>Quote-part de la fortune en % (valeur effective)</u>	<u>Position normale selon nouvelle stratégie</u>	<u>Marges tactiques (limites minimales et maximales)</u>
Liquidités	5'377'144.80	0.1%	0.0%	0 - 5 %
Liquidités	18'772.85			
Titres	1'116'219'118.59			
Obligations en CHF	1'116'237'891.44	21.4%	25.0%	15 - 35 %
Liquidités	1'982'655.29			
Titres	947'918'525.61			
Obligations en ME	949'901'180.90	18.1%	15.0%	10 - 20 %
Liquidités	2'387'201.32			
Titres	2'104'585'679.75			
Actions	2'106'972'881.07	40.3%	40.0%	30 - 50 %
Liquidités	3'103'807.43			
Titres	526'229'928.82			
Placements immobiliers	529'333'736.25	10.1%	10.0%	7 - 13 %
Liquidités	2'567'377.35			
Titres	523'378'981.53			
Placements alternatifs	525'946'358.88	10.0%	10.0%	0 - 13 %
Total immobilisations financière	5'233'769'193.34	100.0%	100.0%	

Securities Lending

À la date de la clôture des comptes, aucun titre n'était prêté dans le cadre des placements directs (inchangé par rapport aux années précédentes; arrêt des prêts de titres conformément à la décision du comité Placements).

2.3. Autres dettes à court terme

Les autres dettes à court terme contiennent les factures impayées suivantes:

	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
- Amberg Engineering, Regensdorf	CHF -	CHF 47'607.10
- Kieliger + Gregorini AG, Wilen	CHF 43'200.00	CHF -
- ATAG Organisations économiques SA, Berne	CHF 32'318.70	CHF 39'757.35
- Axpo Services AG, M. Schwab; jeton de présence	CHF -	CHF 16'200.00
- Reiss Advisory GmbH, Ivana Reiss; jeton de présence	CHF 6'090.25	CHF -
- Independent Credit View AG, Zurich	CHF -	CHF 16'200.00
- Inge Weber, Paris; jeton de présence	CHF 3'000.00	CHF 4'000.00
- PPCmetrics SA, Zurich	CHF 8'910.00	CHF 4'050.00
- Previon Plus AG, Aarau	CHF -	CHF 648.00
- Furrerhugi AG, Berne; conférence de presse	CHF 5'474.40	CHF -
- Autres crédateurs	CHF 862.10	CHF 1'114.41
	<u>CHF 99'855.45</u>	<u>CHF 129'576.86</u>

2.4. Passifs de régularisation

Les comptes de régularisation passifs contiennent les frais impayés des gestionnaires de fortune à la date de clôture des comptes (CHF 540 174,66; année précédente CHF 911 076,27).

2.5. Compte de résultat et réserve du fonds

Conformément à la décision du 7 décembre 2017 de la commission, les recettes et dépenses ont été encore réparties, pour la période de taxation 2017 - 2021, en fonction des parts en capitaux pondérées des centrales devant verser des contributions. Les autres charges administratives ont été réparties linéairement sur les 4 centrales.

Les contributions provisoires taxées conformément aux art. 8 et 9 OFDG pour la période de taxation 2017 - 2021 ont été approuvées par la commission le 12 décembre 2016 sur la base de l'étude de coûts 2016 non contrôlée.

Les contributions taxées conformément aux art. 8 et 9 OFDG pour la période de taxation précédente (2012 - 2016) ont été approuvées par la commission initialement le 20 novembre 2012. Suite à la modification de l'OFDG au 1.1.2015, la commission a redéfini les contributions dans le cadre d'une taxation intermédiaire.

Les propriétaires, à l'exception de la KKG, ont porté plainte contre les nouvelles contributions auprès du Tribunal fédéral administratif. En dépit des plaintes en cours, les plaignants ont versé à fin 2016 l'entièreté des contributions fixées par la commission pour 2015 et 2016. Les plaintes des exploitants contre les contributions définitives pour 2015 et 2016 sont encore en cours auprès du Tribunal fédéral administratif.

La réserve du fonds correspond au résultat du compte du fonds 2017. Elle représente les prétentions au 31 décembre 2017 des centrales assujetties aux contributions conformément à l'art. 13 OFDG.

3. Informations complémentaires

3.1. Postes à plein temps en moyenne annuelle

Le fonds de gestion des déchets radioactifs n'a pas d'employés propres.

3.2. Événements significatifs après la date du bilan

Aucun événement significatif qui influence les valeurs comptables des actifs ou passifs portés au bilan ou qui devrait être indiqué ici n'est survenu après la date du bilan.

Fonds de gestion des déchets radioactifs
provenant des centrales nucléaires

17^{ème} rapport annuel

RAPPORT DE RÉVISION DE PRICEWATERHOUSECOOPERS SA

pour l'année

2017

(Rapport de l'organe de révision)



Rapport de l'organe de révision à la commission du Fonds pour la gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires

Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Fonds pour la gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017. L'audit a été terminé le 14 février 2018.

Responsabilité de la commission

Il est de la responsabilité de la commission d'établir les comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'ordonnance sur les fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires (OFDG) ainsi qu'aux principes d'évaluation et de présentation des comptes tels que décrits dans l'annexe. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la commission est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers AG, Bahnhofplatz 10, Postfach, 3001 Bern
Telefon: +41 58 792 75 00, Telefax: +41 58 792 75 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse, à l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires (OFDG) ainsi qu'aux principes d'évaluation et de présentation des comptes tels que décrits dans l'annexe.

Paragraphe d'observation

Nous renvoyons à la remarque 2.5 de l'annexe des comptes annuels, qui précise que des exploitants de centrales nucléaires ont déposé recours auprès du Tribunal administratif fédéral concernant les contributions fixées dans le cadre de la taxation intermédiaire. Les requérants ont néanmoins effectué les paiements des cotisations pour les années 2015 et 2016. Notre opinion d'audit ne comporte pas de réserve sur ce point.

Autre information

Nous attirons votre attention sur le fait que l'adéquation du calcul et de la taxation des cotisations des centrales nucléaires et des coûts de gestion des déchets présumés relève de la responsabilité de la commission et que nous ne procédons pas à son évaluation.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 27 al. 1 OFDG en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 27 al. 1 OFDG en relation avec l'art. 728a al. 1 let. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la commission.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

A blue ink signature of Oliver Kuntze, written over a white background with a red circular stamp in the bottom right corner.

Oliver Kuntze
Expert-réviseur
Réviseur responsable

A blue ink signature of Michael Brügger, written over a white background with a red circular stamp in the bottom right corner.

Michael Brügger
Expert-réviseur

Bern, le 28 juin 2018